



# Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée  
6 avril 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Vingt et unième session

New York, 30 mai-2 juin 2023

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

#### Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

1. La vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud pour le développement respectera le format et les méthodes de travail adoptés à la onzième session du Comité, tenue en mai 1999, qui comprennent notamment :

a) Une séance d'organisation d'une demi-journée qui devra se tenir au plus tard trois semaines avant la session biennale du Comité, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Bureau du Comité et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail ;

b) Le débat général sur les points 2, 3, et 4 de l'ordre du jour provisoire (SSC/21/L.2) sera limité à trois séances plénières et devra s'achever à la fin de la séance du matin du deuxième jour de la session. Il sera organisé selon les modalités suivantes :

i) Une liste des orateurs pour le débat général qui se tiendra le mardi 30 mai 2023 et le matin du mercredi 31 mai 2023 sera ouverte, pour que les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales puissent y inscrire leurs oratrices et orateurs, du lundi 15 mai 2023 au mardi 30 mai 2023, à 18 heures. Les noms et titres des oratrices et orateurs ainsi que leur adresse électronique devront être envoyés par courriel au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, à l'adresse suivante : [southsouth@unssc.org](mailto:southsouth@unssc.org) ;

ii) Conformément aux méthodes de travail du Comité, les interventions des représentantes et représentants dans le cadre du débat général seront limitées à huit minutes pour les groupes régionaux, à cinq minutes pour les États Membres et à trois minutes pour les autres participants ;

iii) Pour gagner du temps, plusieurs États ou groupes d'États partageant les mêmes positions pourraient envisager de présenter des déclarations communes. Les délégations sont invitées à envoyer leurs déclarations, qui seront mises en ligne dans la section « eStatements » du *Journal des Nations Unies*, à l'adresse suivante : [estatemnts@un.org](mailto:estatemnts@un.org) ;



c) Afin de rendre le débat plus interactif, le (la) Président(e) demandera de temps à autre à la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de répondre, le cas échéant, aux observations et suggestions faites par des délégations lors du débat et invitera ensuite les participantes et participants à formuler des observations concernant la réponse de la Directrice ou les questions soulevées par les délégations ;

d) Les travaux du Comité de haut niveau comportent également un débat thématique, au cours duquel des expertes et experts font notamment des exposés sur le thème retenu afin de susciter des débats plus interactifs entre les délégations, et entre les délégations et le secrétariat du Comité. Le thème de la vingt et unième session du Comité porte sur l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Les recommandations issues du débat thématique seront incorporées dans le rapport du Comité et, le cas échéant, prises en compte dans ses décisions ;

e) La session biennale sera prévue pour une durée de quatre jours. Le débat général aura lieu en séance plénière les 30 et 31 mai 2023 ;

f) Sur la base des vues exprimées et des suggestions formulées au cours du débat, le Groupe de travail se réunira le 1<sup>er</sup> juin 2023 pour délibérer de tous projets de décision et de recommandation du Comité.

### **Projet de programme de travail**

2. L'annexe à la présente note contient un projet de programme de travail de la session. Les séances se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Compte tenu du temps et des services limités dont dispose le Comité, il importe que toutes les réunions commencent ponctuellement à l'heure prévue. Afin de tirer le meilleur parti de tous les services et conformément à l'usage en vigueur à l'Assemblée générale et dans d'autres organes, le Comité est également invité, pour la session en cours, à déroger à la disposition de l'article 16 de son règlement intérieur (TCDC/2/Rev.1) selon laquelle le Président ne peut déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat que lorsque les représentants d'au moins un tiers des États participant à la réunion sont présents.

3. L'article 10 du règlement intérieur du Comité dispose que le bureau de ce dernier est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être, comme cela a été le cas lors des sessions antérieures, que le (la) Vice-Président(e) assurant sa présidence remplisse à la fois les fonctions de président et de rapporteur. Comme cela s'est fait précédemment et compte tenu de la décision 33/417 de l'Assemblée générale sur l'organisation des travaux des organes de l'Organisation des Nations Unies, les groupes régionaux sont instamment priés de commencer les consultations visant à désigner des candidats et candidates pour remplir ces postes bien avant la séance d'organisation, de façon à se mettre d'accord sur la présentation d'un nombre de candidatures égal au nombre de postes à remplir, ce qui permettrait d'élire tous les candidats et candidates par acclamation et de faire l'économie d'un vote à bulletin secret.

## Annexe

### Projet de programme de travail

#### A. Séances plénières

<i>Mardi, 30 mai 2023</i>		<i>Mercredi, 31 mai 2023</i>		<i>Jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2023</i>		<i>Vendredi, 2 juin 2023</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Ouverture de la session (point 1) Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (point 2) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, notamment concernant les mesures que les entités des Nations Unies ont prises pour intégrer plus avant l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs orientations et leurs activités relatives aux programmes, en plus de renforcer leurs mécanismes institutionnels concernés. Le rapport mettra également en exergue l'appui que des organismes des Nations Unies ont fourni à des institutions et des réseaux d'États Membres en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de favoriser le renforcement des capacités et le transfert de	Suite de l'examen des points 2, 3 et 4	Fin de l'examen des points 2, 3 et 4	Débat thématique sur l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (point 5) Fin de l'examen du point 5			Adoption du rapport du Groupe de travail (point 6) Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau (point 7) Questions diverses (point 8) Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingt et unième session (point 9)	

<i>Mardi,</i> 30 mai 2023		<i>Mercredi,</i> 31 mai 2023		<i>Jeudi,</i> 1 <sup>er</sup> juin 2023		<i>Vendredi,</i> 2 juin 2023	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>

technologies, tout en levant des fonds et en créant des partenariats à cette fin (SSC/21/2) (point 3)

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, qui sera examiné au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, et qui comprendra également des informations actualisées sur l'appui que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont fourni aux initiatives interrégionales et sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (SSC/21/1) (point 4)

## **B. Groupe de travail**

<i>Jeudi</i> 1 <sup>er</sup> juin 2023		<i>Vendredi,</i> 2 juin 2023	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Négociation des projets de décision	Négociation des projets de décision	Conclusion des négociations Adoption de tous les projets de décision	Séance plénière